

Image not found or type unknown



Juges des enfants tribunal de grandes instances

Par **haas**, le **26/11/2007 à 12:19**

Bonjour, notre question concerne notre fils âgé de 14 ans au moment des faits. Il a été battu dans l'enceinte du collège avec un camarade de sa classe. Les parents ont porté plainte et c'est la plainte par au tribunal de grandes instances. Il sera convoqué devant le juge des enfants (que risque-t-il ?) Je reste à votre écoute. Cordialement

Par **Jurigaby**, le **26/11/2007 à 16:13**

Bonjour. Oui, c'est bien le juge des enfants qui va juger l'affaire, alors ce dernier en peut prononcer qu'une mesure éducative. Ne vous inquiétez pas, ce sera pas très grave et y'aura rien de bien méchant.

Par **haas**, le **27/11/2007 à 08:22**

Bonjour, je vous remercie pour la réponse apportée quand vous parlez de mesures éducatives. Cela signifie quoi ? Je reste à votre écoute. Cordialement

Par **Jurigaby**, le **27/11/2007 à 12:57**

ce sont des mesures du genre: Rappel à la loi, remise à parents...etc

Par **haas**, le **27/11/2007** à **13:02**

Merci beaucoup pour intention un grd mercirnCordialement